



ATTESTATION D'ASSURANCE COLLECTIVE

(à faire remplir par votre assureur seulement si vous ne souscrivez pas à l'assurance de la FFSA et à conserver par le club)

La Société d'assurance :

atteste avoir délivré :

à l'établissement qui couvre l'association sportive ou l'établissement

N° d'affiliation association :

Nom et adresse établissement :

à l'association :

N° d'affiliation :/.....

Raison sociale :

Adresse (précise) :

un contrat d'assurance allant du **1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018** assurant en responsabilité civile l'association, ses membres licenciés au sport adapté couvrant toutes les activités physiques et sportives auxquelles ils (elles) seront amenés(es) à participer dans le cadre de la Fédération Française du Sport Adapté, y compris les rencontres et compétitions sportives locales, départementales, de zones, régionales, nationales ou internationales.

Cette attestation, conforme aux dispositions de l'article 37 de la loi 84/610 du 16/7/1984 et du décret 91/582 du 19 juin 1991, est établie pour servir et valoir ce que de droit.

DATE

CACHET DE L'ASSUREUR